



Mission régionale d'autorité environnementale  
**Région Hauts-de-France**

Relevé de décisions de la séance du 24 juillet 2018

Président de la séance : Etienne LEFEBVRE

Autres membres présents :

- Agnès MOUCHARD
- Denise LECOCQ
- Valérie MOREL

**Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas**

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- *PLUi de la communauté urbaine d'Arras (62)*
- *Élaboration du PLU de Maretz (59)*

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- *Révision allégée du PLU de Bailleval (60)*
- *ZA des eaux pluviales de Montreuil-sur-Thérain (60)*
- *ZA des eaux usées de Gouzeaucourt (59)*
- *Révision du PLU de Rousseloy (60)*
- *Révision allégée du PLU de Monchy-Lagache (80)*

**Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale**

Néant

**Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale**

- *Parc éolien EnergieTeam à Lagnicourt-Marcel et Morchies (62)*
- *Parc éolien EnergieTeam à Lagnicourt-Marcel, Pronville, Inchy-en-Artois et Quéant (62)*

**Autres dossiers soumis à délibération**

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

En accord avec le pétitionnaire, la société Sermix à Chierry (02/Aisne), la séance fait le constat d'un vice de forme dans l'avis 2018APHDF65/ 2018-2511 publié par la MRAe à l'issue de sa séance du 3 juillet 2018 portant sur un projet d'augmentation des capacités de stockage de matières premières et de produits finis destinés à l'alimentation animale, et décide :

- *de retirer cet avis de la liste des avis publié et de mandater la DREAL pour le faire ;*
- *de désigner Etienne LEFEBVRE, membre permanent de la MRAe, coordonnateur pour corriger cet avis pour lequel lui est déléguée la compétence de statuer après consultation des membres.*

pour la Présidente de la  
MRAe, le Président de séance,

Etienne Lefebvre